

À l'attention de

- **tous les organisateurs de cours de perfectionnement facultatif reconnus par le CSR**
- **tou(te)s les instructeurs/trices diplômé(e)s du CSR**

Berne, le 03 juillet 2020

Référence: Katrin Scheidegger / scheidegger@vsr.ch

Diplômes du CSR: validité et perfectionnement du CSR

Madame, Monsieur,

Nous connaissons un lent retour à la normale après le confinement dû au COVID-19. Nous retrouvons notre cher quotidien. Mais tout n'est pas forcément comme avant.

La Commission Assurance qualité du perfectionnement facultatif pour véhicules à moteur (CAQPFVM) a par conséquent décidé de prolonger d'une année la période d'observation actuelle pour les diplômes d'instructeurs. Cela signifie que vous avez jusqu'au **31.12.2021** pour terminer l'activité relative aux cours et le perfectionnement requis selon le manuel actualisé (avril 2020).

Cette mesure tient compte de la situation extraordinaire et difficile des organisateurs de cours et des instructeurs pendant le confinement et des possibilités limitées d'activités de cours qui en découlent.

Le CSR a également décidé de renoncer cette année à l'organisation d'un perfectionnement destiné aux instructeurs du CSR. Il est actuellement impossible de savoir si une deuxième vague de COVID-19 apparaîtra avec le retour de l'hiver, mais nous ne voulons prendre aucun risque de sécurité pour vous et pour nous. Vous serez informés dès qu'il y aura des nouveautés sur le perfectionnement en 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension, vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous souhaitons, à votre équipe et vous-même, bonne santé et bonne route.

Meilleures salutations

Conseil Suisse de la sécurité routière



Maurizio Calarese
Responsable AQ sécurité routière